Accusé de réception en préfecture 023-252326079-20221010-2022-139-DE Date de télétransmission : 17/10/2022 Date de réception préfecture : 17/10/2022

<u>Département de La Creuse</u> **Evolis 23**

Réunion du Bureau du 10 Octobre 2022

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 10 Octobre 2022 à 18h00 sous la présidence de Monsieur Patrick ROU-GEOT, Président.

Convocation: 4 Octobre 2022

<u>Présents</u>: BOUDIER Sylvie; DARDAILLON Bruno; DELAPORTE Fabrice; DUMAS Daniel; DUQUEROIX Sylvain; GASPARD Isabelle; HAMONEAU Nicolas; LABESSE Jean-Claude; MATIGOT Jean-Roland; MOUTAUD

Christophe; PINLOCHE Isabelle; RIOT Philippe; ROUGEOT Patrick; VIRMONT Fabien.

Excusés: BARBAIRE Jean-Luc; CHAVANT Philippe; MONDON Thierry; SIMONNET Nicolas; VIARD Philippe.

Secrétaire de séance : Monsieur LABESSE Jean-Claude

Monsieur MONDON Thierry donne pouvoir à Monsieur RIOT Philippe

Membres : 27 Présents : 14 Votants : 15

Délibération n° 2022-139

Code nomenclature: 7.6 - Contributions budgétaires

Objet: Contribution ARRENES

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune d'ARRENES propose de fixer la contribution correspondante.

80 G3

Après délibération, le bureau décide :

De fixer la contribution de la commune d'ARRENES :

Montant	Opérations
-13 463,10 €	Réfection et amélioration de la voirie communale et rurale (MA-181010-8C Rte de la Mairie, rte du lot) DETR 2019 - annulée et remplacée
13 690,61 €	Réfection et amélioration de la voirie communale et rurale (DP-210223-1240Cl - Aménagement du lotissement DETR 2019)

• Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Publication le :

17 OCT. 2022

Le Président,
Patrick ROUGEOT

POUIS 23

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00
SIRET 252 326 079 00073